



Communiqué Préavis de grève CGT le 21 janvier

Le 12 janvier, considérant la situation de blocage dans les négociations sur la convention collective et la restructuration de France télévisions, la CGT appelait à une assemblée générale pour débattre d'une journée d'action le 21 janvier. Dans un souci d'unité exprimé par l'AG une réunion s'est tenue cet après midi avec l'ensemble des organisations syndicales. La CGT, estimant l'heure venue de passer à l'action par la grève a reformulé ses propositions faites à l'assemblée générale.

Après deux heures de réunion, si tous les syndicats s'accordent pour demander le maintien des garanties existantes dans les conventions actuelles, force est de constater qu'ils ne sont pas prêts à appeler les salariés à passer immédiatement à l'action. C'est regrettable, mais le temps nous est compté.

C'est pourquoi la CGT a décidé d'appeler à la grève le 21 janvier et à un rassemblement 3 Rue Varet à 13h45 pour appuyer les syndicats présents à la négociation et forcer la Direction à maintenir les acquis sociaux :

dans le cadre de la réorganisation de FTV :

- Le remplacement des postes laissés vacants par les départs en retraite par la requalification des CDD, en particulier dans les fonctions administratives ;
- le développement des programmes régionaux, l'autonomie des antennes de proximité et des chaînes de plein exercice pour les télé pays de RFO dans les outremers ;
- un projet stratégique pour le média global avec des moyens humains, matériels et financiers dédiés;
- le maintien des rédactions nationales, avec des lignes éditoriales spécifiques

dans le cadre de la négociation de la Convention collective :

- le maintien de tous les acquis en reprenant le mieux disant de chaque convention et des accords d'entreprises existants ;
- le maintien des durées maximales du travail (quotidiennes et hebdomadaires), le refus du forfait jour annualisé pour les personnels non cadres et les journalistes;
- le maintien des acquis concernant les droits des personnels et notamment le respect de la libre expression des salariés et le refus de la clause de confidentialité ;
- le maintien du paritarisme et du droit syndical.

**La CGT appelle à un rassemblement à partir de 13h45 au
3 rue Varet où se déroulent les négociations ainsi qu'à participer
aux manifestations régionales de défense des services publics**

Paris le 14 janvier 2010